



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES

AGENCE NATIONALE DE LA GÉOLOGIE ET DU CONTRÔLE MINIER
SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

DEPOT LEGAL DE L'INFORMATION GÉOLOGIQUE

Loi minière n° 01 – 10 du 03 Juillet 2001

(Décret exécutif n° 05 – 253 du 12 Joumada Ethania 1426 correspondant au 19 Juillet 2005)

FORMULAIRE DE DECLARATION
DE TRAVAUX

Nom ou raison sociale du déposant :

Adresse :

Nature des travaux à réaliser :

Localisation des travaux :

Commune : Daïra : Wilaya :

Coordonnées géographiques (UTM):

	A	B	C	D	E	F	G
Fuseau							
X							
Y							

Date prévue du début des travaux :

Date prévue de la fin des travaux :

Reçu le :

Visa du déposant

Visa du dépôt légal

NB : Formulaire à renseigner lisiblement en deux exemplaires originaux par le déposant, à adresser au Service Géologique National avant le début des travaux. Un exemplaire visé sera retourné au déclarant.